



Bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

Maîtrise en études internationales

1. BOURSES DE RÉUSSITE DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES

Les bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) ont pour objectif de faciliter la progression des études, de l'admission jusqu'à l'obtention du diplôme. En cela, ces bourses rejoignent les objectifs institutionnels de réduction de la durée des études et d'augmentation du taux de diplomation.

Pour l'année scolaire 2022-2023, la bourse est d'une valeur totale de \$ 2000.

Admissibilité

Est admissible à la bourse de réussite de la FESP, l'étudiant admis pour la première fois à la maîtrise en études internationales :

- dont la demande d'admission pour la session d'automne 2022 ou d'hiver 2023 est complète et prête pour analyse au plus tard le 1^{er} avril pour l'admission à l'automne et le 15 octobre pour l'admission à l'hiver,
- qui n'est pas titulaire d'une bourse d'excellence à la maîtrise pour étudiants étrangers,
- qui s'engage à suivre le programme de maîtrise en études internationales à temps complet.

Critères de sélection

Peut être retenue la candidature de tout étudiant admis à la maîtrise en études internationales :

- dont le dossier d'admission atteste d'une moyenne d'au moins 3.50 sur 4.33 (ou l'équivalent) durant les études de premier cycle et
- dont le cheminement général antérieur à la maîtrise en études internationales permet de croire en la réussite du programme de maîtrise en études internationales.

Processus de sélection

Toute demande d'admission à la maîtrise en études internationales constitue automatiquement le dossier de candidature pour les fins de la bourse de réussite de la FESP.

Les bourses sont accordées selon l'ordre de réception des demandes d'admission complètes, sous réserve du respect des conditions d'admissibilité et de sélection.

Le nombre de bourses étant limité, uniquement les candidats sélectionnés seront contactés.

Conditions de versement de la bourse

La bourse est versée à l'étudiant sélectionné :

- qui accepte l'offre d'admission à la maîtrise en études internationales dans les 10 jours suivant la publication de l'offre, aucune exception à cette règle n'étant possible,
- qui ne reporte pas son admission à une session ultérieure. En cas de report de l'offre d'admission à une session ultérieure, la candidature est à nouveau analysée dans la cohorte de la session visée par le report,
- qui demeure inscrit à temps complet à la maîtrise en études internationales au lendemain de la date limite d'abandon total ou partiel des cours avec remboursement des droits de scolarité, des frais de gestion, afférents et technologiques de la session en cours.